

## **TD SUR LA DEONTOLOGIE MEDICALE**

1. L'éthique permet de différencier le bien du mal
2. La morale signifie les mœurs
3. Le but de la morale est la perfection de l'homme et l'amour de son prochain
4. La Déontologie est un ensemble de droit et devoir d'une profession
5. La morale est la science de l'éthique et des mœurs
6. L'éthique est la science de la morale et des mœurs
7. L'éthique est l'une des branches de la bioéthique
8. La bioéthique concerne les problèmes moraux liés aux nouvelles techniques médicales, à la manipulation des organes vivants
9. L'euthanasie est un sujet de bioéthique
10. La responsabilité est l'obligation de répondre de ses actes uniquement
11. Dans la responsabilité subjective, l'individu répond de ses actes devant la force juridique
12. Le terme vocation tire ses racines dans la bible qui veut dire l'appel
13. Au plan professionnel, la vocation apparaît comme une inclination, un penchant que l'on considère comme une prédestination pour une carrière.
14. La vocation découle de l'engagement professionnel
15. L'engagement professionnel, est la force d'entreprendre les tâches les plus difficiles parfois même les plus rebutantes.
16. Dans la compréhension générale le terme « engagement » est souvent assimilé au désir de bien faire, de s'investir à fond, de se donner de tout cœur à ce que l'on fait ou à une cause qui nous est chère.
17. La Santé est un état de bien-être physique et sociale, ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité
18. Le serment adressé aux infirmiers porte le nom de serment d'Hippocrate
19. Selon le Littré, le droit est « un ensemble de règles qui régissent la conduite de l'homme en société (important dans les rapports sociaux) »
20. La personne est une substance pensante, elle a un corps et est spiritualisée par l'âme.
21. Le corps et l'âme sont deux principes de notre être.
22. L'un des moyens les plus évidents, les plus faciles et les plus efficaces de plaire aux gens, c'est de retenir leur nom et de leur faire sentir leur importance.
23. Outre le droit au respect du nom, il faut respecter son droit à l'intégrité physique, à l'intégrité morale, mais aussi sa vie privée.
24. Consentir C'est donner son accord, son approbation.

25. L'infirmier ne doit pas obtenir le consentement de la personne en prenant soin de lui donner toutes les informations utiles avant de lui administrer tout traitement ou soin.
26. L'infirmière n'est plus tenu de respecter les volontés du patient si elles sont contraires à la loi ou mettent sa vie inutilement en péril.
27. Le droit à la confidentialité est un droit absolu comme le secret professionnel
28. Le secret professionnel est défini comme l'obligation de divulguer des faits confidentiels appris dans l'exercice professionnel hors des cas prévus par la loi
29. Le secret médical a un double fondement : social, psychologique
30. La vérité doit être dite en tout lieu et en toute circonstance
31. Il est formellement interdit de recevoir ou de solliciter des dons, des avantages ou gratifications quelconques d'un patient
32. L'infirmier ne doit pas accepter d'être traité avec familiarité
33. L'infirmier doit continuellement mettre à niveau ses connaissances et ses compétences tout au long de sa vie professionnelle afin de développer et de maintenir ses compétences et ses performances.
34. Il est interdit à l'infirmier de s'adonner à des pratiques commerciales sur le lieu d'exercice.
35. L'infirmier doit refuser tout don, toute faveur ou hospitalité qui pourrait être interprété comme une tentative d'obtenir un traitement préférentiel.
36. Les talents se fanent sous la critique, mais fleurissent et se fructifient avec les encouragements.
37. Toute parole ou acte dans le but de nuire à un confrère peut entraîner une sanction disciplinaire.

**Infoline : 0779246796 / 0505171727 / 0709053107**

**Fb : Novamed Formation**

**Iemail : [Novamedformation@gmail.com](mailto:Novamedformation@gmail.com)**